

## **EXTRAIT**

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de la Commune d'Eclépens

# Séance du 25 septembre 2024

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 11/2024
- vu et entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au transfert des investissements mentionnés dans le tableau du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Ainsi délibéré en séance du 25 septembre 2024.

Pour extrait conforme l'attestent :

Président S

Bertrand Favre Sylviane Chappuis

a secrétaire



### **EXTRAIT**

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de la Commune d'Eclépens

## Séance du 25 septembre 2024

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 12/2024 de la Municipalité, relatif à l'arrêté d'imposition 2025-2026
- vu et entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

- 1. d'accepter le projet d'arrêté communal d'imposition tel que présenté pour les années 2025-2026,
- 2. de le soumettre ensuite au Conseil d'Etat pour approbation.

Ainsi délibéré en séance du 25 septembre 2024.

Pour extrait conforme l'attestent:

Le Président / S La secrétaire

Bertrand Favie Sylviane Chappuis



### **EXTRAIT**

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de la Commune d'Eclépens

# Séance du 25 septembre 2024

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 13/2024 de la Municipalité,
- vu et entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Président

## décide

 de fixer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le coût des vacations de la Municipalité et des membres du Conseil communal à CHF 50.-/heure.
tel qu'amendé ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance du 25 septembre 2024.

Pour extrait conforme l'attestent :

La secrétaire

Bertrand Favre Sylviane Chappuis